



Ville de Pontivy

**Commission urbanisme, développement durable,
déplacements et habitat**

Compte-rendu de la réunion du 31 mai 2016

C28-2016-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale
M. Eric SEGUET, conseiller municipal

ÉTAIT ABSENTE

Mme Maryvonne LE TUTOUR, conseillère municipale

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
M. Daniel TREMUREAU, responsable du service espaces verts
M. Gaël CADORET, chargé de mission

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rue d'Iéna – Vente à la société « Laboratoire de biologie médicale BIPOLE » de la parcelle BD 214 et d'une bande de terrain sur la parcelle BD 164

Rue de Bretagne – Acquisition d'un hangar cadastré C 77 appartenant à Monsieur LE FRANC

Rue Blaise Pascal – Acquisition d'une bande de terrain sur les parcelles AP 59 et 326 appartenant à Madame JOSEPH

Rue Edouard Branly – Cession d'une partie de la parcelle AI 237 située sur la voie publique et appartenant à Monsieur BODE et Madame LEOPOLD

I – Etude préalable sur l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal sur le secteur de la gare

Les bureaux d'études INGEROP et Bruno REMOUE ont présenté la 2ème phase de l'étude en comité de pilotage le 18 mai. Deux scénarii d'aménagement possibles ont été définis : le premier prévoit un pôle d'échanges multimodal regroupé et le second un PEM étendu intégrant le prolongement de la rue d'Iéna jusqu'à la rue Albert de Mun. Toutefois, les deux scénarii peuvent être combinés pour retenir un scénario évolutif.

La dernière phase de l'étude portera sur la définition des sens de circulation, des stationnements, des infrastructures pour l'accueil des voyageurs, des coûts d'aménagement et des financements possibles.

II - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 28 septembre 2015, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure a pour objet la modification d'un zonage 1AUai en un zonage Uai rue d'Iéna, la rectification d'une erreur portant sur le zonage rue du Calvaire, et la suppression ou la modification d'emplacements réservés.

Par délibération du 23 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Ce transfert de compétence a été acté par un arrêté préfectoral du 16 novembre 2015.

Dans l'attente de l'élaboration du PLU intercommunal, la communauté de communes gère les documents d'urbanisme. Les modifications en cours des documents d'urbanisme peuvent se poursuivre sous l'autorité communautaire, conformément aux articles L 153-31 à L 153-58 du code de l'urbanisme. C'est pourquoi PONTIVY COMMUNAUTE a été sollicitée pour achever la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU.

Le dossier sera consultable à l'accueil de la mairie de Pontivy et au siège de Pontivy Communauté ainsi que sur les sites internet des deux collectivités, à compter du 4 juillet 2016 jusqu'au 4 août 2016. Toute personne pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet.

Le dossier sera ensuite soumis à l'approbation du conseil communautaire.

III – Nouveau fournisseur d'électricité pour les équipements les plus consommateurs

Depuis le 1er janvier 2016, Direct Energie devient le fournisseur d'électricité des sites d'une puissance supérieure à 36 kVA (ex tarifs jaunes et verts). Ce changement de fournisseur intervient suite à l'adhésion au groupement de commandes coordonné par le syndicat Morbihan énergies. A cette occasion, une étude d'optimisation tarifaire a été menée par les services, elle identifie un potentiel d'économie de l'ordre de 2000 euros par an.